

Le Président de l'Université de Bordeaux,

VU l'arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale et notamment ses articles 17, 18 et 19

VU les rapports rédigés par :

- M. Eloi DIARRA, Professeur émérite, Université de Rouen Normandie (Rouen)
- Mme Florence GALLETI, Maîtresse de conférences, Université de Perpignan Via Domitia (Perpignan)

SUR la proposition de Monsieur Christophe RADE, Directeur de l'école doctorale DROIT,

ARRÊTE

ARTICLE 1 :

Monsieur Beugré GNONKA est autorisé à présenter, en soutenance, une thèse de DOCTORAT en Droit public en cotutelle avec l'UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY (CÔTE D'IVOIRE) sur le sujet suivant :

La stabilité des institutions démocratiques dans les pays francophones d'Afrique noire

ARTICLE 2 :

Le jury est composé de :

- M. Alioune Badara FALL, Professeur émérite, Université de Bordeaux (Pessac), **Directeur de thèse**
- M. Jean-Marie BRETON, Professeur émérite, Université des Antilles Guyane (Guadeloupe), Examinateur
- M. Djèdjro Francisco Frédéric MELEDJE, Professeur Titulaire, Université Félix Houphouët-Boigny (Abidjan, CÔTE D'IVOIRE), **Directeur de thèse**
- Mme Frédérique RUEDA, Professeure des universités, Université de Bordeaux (Pessac), Examinatrice
- M. Eloi DIARRA, Professeur émérite, Université de Rouen Normandie (Rouen), Rapporteur
- Mme Florence GALLETI, Maîtresse de conférences, Université de Perpignan Via Domitia (Perpignan), Rapporteur

ARTICLE 3 :

La soutenance aura lieu le **vendredi 8 novembre 2024** - Salle des thèses Université de Bordeaux - Faculté de droit 16 avenue Léon Duguit

Talence, le 04 novembre 2024



Le Président de l'Université de Bordeaux
Dean LEWIS
Par délégation de signature,
Le Directeur du collège des écoles doctorales
Roger MARTHAN

Avis de soutenance

Monsieur Beugré GNONKA

Droit public

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

La stabilité des institutions démocratiques dans les pays francophones d'Afrique noire

dirigés par Monsieur Alioune FALL et DJEDJRO MELEDJE

Cotutelle avec l'UNIVERSITÉ FÉLIX HOUPHOUËT-BOIGNY, Abidjan (CÔTE D'IVOIRE)

Soutenance prévue le **vendredi 8 novembre 2024** à 9h00

Lieu : Université de Bordeaux - Faculté de droit 16 avenue Léon Duguit

Salle : des thèses

Composition du jury :

M. Alioune Badara FALL	Université de Bordeaux	Directeur de thèse
M. Djèdjro Francisco Frédéric MELEDJE	Université Félix Houphouët-Boigny	Directeur de thèse
M. Eloi DIARRA	Université de Rouen Normandie	Rapporteur
Mme Florence GALLETI	Université de Perpignan Via Domitia	Rapporteuse
M. Jean-Marie BRETON	Université des Antilles Guyane	Examineur
Mme Frédérique RUEDA	Université de Bordeaux	Examinatrice

Mots-clés : stabilité, institutions démocratiques, Etat de droit, démocratie, Constitutionnalisme, contre-pouvoirs

Résumé :

La vague de démocratisation survenue dans les années 1990 en Afrique francophone fit renaître un espoir longtemps enfoui : celui de la stabilité des institutions démocratiques. Le renouveau normatif et institutionnel, marqueur de cette période de desserrement autoritaire, ne visait qu'à créer un contexte favorable au bon fonctionnement des institutions démocratiques afin d'atteindre stabilité. Cependant, plus de trois décennies après, la stabilité des institutions démocratiques n'est toujours pas effective. Au-delà de la clarification du concept, l'explication ou la compréhension à cette ineffectivité justifie que soit menée une analyse approfondie de la stabilité des institutions démocratiques dans les pays francophones d'Afrique noire. Dès lors, l'ineffectivité de la stabilité des institutions démocratiques dans cet espace géographique tient d'une part, à l'insuffisante consécration de cette stabilité, que la vulnérabilité des bases constitutionnelles et l'organisation constitutionnelle lacunaire mettent en exergue. D'autre part, cette stabilité est également reprouvée par la pratique des institutions démocratiques, notamment en raison d'un déséquilibre institutionnel que les mécanismes de régulation ne parviennent pas à enrayer. Au-delà de sa contribution à la théorie de la stabilité en droit public, la présente thèse est une invitation à une approche nouvelle sur la stabilité des institutions démocratiques.